



Direction Départementale des Territoires
et de la Mer (DDTM)
Monsieur le Chef du Service de l'Eau et des
Risques
19, av. de Grande-Bretagne
66 000 PERPIGNAN

Perpignan, le 23/07/2019

Objet : avis sur projet de forage de reconnaissance dans les nappes quaternaires

Monsieur le Chef de Service,

J'ai pris connaissance du dossier concernant un forage de reconnaissance dans les nappes quaternaires, sur la commune de Rivesaltes, en vue d'alimenter en eau la centrale à béton de l'entreprise CBS.

Le projet consiste à créer un nouveau forage pour pallier la faible productivité estivale du forage existant.

En termes quantitatifs, le prélèvement sera réalisé dans les nappes quaternaires, et n'appelle pas de remarque spécifique. D'autre part l'entreprise recycle les eaux de lavage, dans une optique d'économie de la ressource, ce qui est positif.

En termes qualitatifs, le projet prévoit une réalisation d'ouvrage dans les règles de l'art, et aucune modification de l'activité n'est envisagée : l'impact sur les nappes sera donc minime. Je souhaite tout de même attirer votre attention sur un élément qui n'apparaît pas clairement au dossier : il semblerait qu'il existe un deuxième forage sur le site, dit « forage TP66 ». Le dossier n'indique pas si celui-ci est régulier ou pas, et quels volumes sont exploités si c'est le cas. Dans le cas où ce forage ne serait plus exploité, un rebouchage dans les règles de l'art est indispensable.

En conclusion, j'émet un avis **favorable** à la réalisation de ce projet.

Veuillez croire, Monsieur le Chef de Service, à l'assurance de ma considération distinguée.

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

FRANCIS CLIQUE